



Compte rendu du conseil d'administration mardi 22 juin 2021 à 20H- Visio

Présents : 6

Marine MEAUX (présidente)
Mathilde MARX (directrice)
Delphine TREMEAU (trésorière)
Cyril GRASSONE (membre du CA)
Pamela PHILIP (membre du CA)
Charline CROSES (membre du CA)

Absent/excusé : 3

Nancy ROBLES (membre du CA)
Emilie RIGOT (membre du CA)
Séphora OTSMANE (secrétaire)

Ordre du jour :

1. Point sur la situation sanitaire
2. Subvention 2021 Mairie
3. Apprenti en septembre et agent polyvalent
4. État compta 2020 rdv avec le CAC
5. Organisation de l'AG
6. Fiche de poste Alicia

1. Point sur la situation sanitaire

Compte-tenu des dernières décisions nationales et des recommandations du Réseau ACEPP et de la PMI.

Il est ainsi décidé un assouplissement du port du masque pour les salariés en extérieur (toujours obligatoires en intérieur)

Lors de temps de surveillance dans les extérieurs de la crèche, lorsque la distanciation de 2m est maintenue avec les enfants et les autres salariés, il est possible d'ôter le masque.

Dès qu'une situation (jeu, soin, échange) ne permet plus une distanciation de 2m, le port du masque doit être appliqué.

De même pour les parents, qui seraient présents dans les extérieurs de la crèche dès lors qu'une situation les amène à se rapprocher d'autres enfants que le sien, le port du masque sera demandé.

A ce jour, il n'est toujours pas autorisé l'entrée et le service de gâteaux maison. Seul des gâteaux achetés et emballés peuvent être servis (il n'est pas obligé que les portions soient individuelles).

Utilisation de l'aspirateur sera possible avec le port d'un masque et de lunettes de protection pour le salarié l'utilisant.

Utilisation d'un seul seau pour les 3 zones est possible, dans l'unique condition que plusieurs lavettes soient utilisées sans jamais les retremper dans le seau.

Pour rappel, lors des temps où les salariés sont amenés à quitter le masque une distanciation de 2m doit obligatoirement être maintenue (repas, pause,...)

Le protocole sanitaire est prolongé jusqu'au 30/09/2021.

Point semaine Covid :

Le 24/05/2021, une salariée Mme GODEFROY Pauline 287076212604349 nous a informé avoir les symptômes de la COVID depuis le 23/05/2021. Elle a été testée le 25/05/2021 et était véritablement positive. Elle avait eu un dernier contact avec nos salariés le 20/05/2021.

Le 25/05/2021, Mme PRIVAT Monique (Infirmière ARS, ARS-PACA-DT04-ALERTE@ars.sante.fr 04 13 55 88 49) a contacté notre référente COVID, Mme TREMEAU. Elle nous a informé que : Les personnes qui étaient contacts à risque de la salariée COVID étaient en éviction pour 7 jours. Qu'à l'issue des 7 jours, ils devraient faire un test pour savoir s'ils étaient positifs ou non. Les enfants sont obligés de rester chez eux, car les personnels d'encadrement étaient en éviction.

Nous avons donc fermé la crèche et nous avons mis une salariée en activité partielle puisque non considérée comme cas contact et nous avons placé 5 autres salariés en arrêt isolement : Mme LAUER Adeline, Mme AUDIBERT Alicia, Mme MARX Mathilde, Mme MUNOZ, Mme DECRAMER Océane.

Pour Mme MUNOZ, nous avons bien reçu l'arrêt isolement. Mais pour les 4 autres non.

Nous avons donc demandé à chacune des 4 salariées de faire une demande sur ameli.fr.

Elles ont toutes reçu, un refus car elles ne seraient pas considérées comme cas contact. Or l'ARS nous avait bien informé qu'elles étaient cas contact et nous a fait remplir le tableau ci-joint.

Nous avons écrit aux différentes CPAM dont les salariés dépendent, pour régulariser la situation. A ce jour, l'ARS a contacté la directrice et la présidente avec des discours discordants et la situation restant problème car seul deux jours seraient pris en compte par l'assurance maladie.

Marine a un rendez-vous téléphonique demain pour essayer d'éclaircir la situation.

Durant les 3 jours de fermeture, Mme BARATTA étant la seule salariée qui ne soient pas cas contact, elle a été placée en Activité Partielle. Le CA décide de lui maintenir les 100% de son salaire durant ces trois jours.

Sur la semaine suivante, où Mme GODEFROY était toujours en isolement et où les autres salariées ont repris el travail car toutes négatives lors du test, les salariés ont dû faire des heures supplémentaires pour pallier l'absence. Le CA valide le fait que ces heures supplémentaires soient payées en tant que telles.

2. Subvention 2021 Mairie

A ce jour, nous avons reçu les subventions :

Roumoules : 50 % de la subvention de Roumoules.

Puimoisson : les 100% de subvention ont été validés en Conseil Municipal mais a été versé sur le compte CE fermé, nous sommes en attente du versement sur le compte du Crédit Agricole.

Montagnac : validé également en Conseil, mais rien à ce jour. Delphine va envoyer un mail pour vérifier qu'ils ont bien utilisé le RIB du compte du crédit agricole.

Quinson : tout reçu.

D'autres erreurs de RIB, a réclamé (Syslaé, MSA83)

Suite à l'annonce de la CAF, de verser le remboursement de la PSU mairie de Sainte Croix (retiré du CEJ) à part égale entre les 4 communes, certaines communes ont fait par de leur choix de ne pas verser à la crèche leur part correspondante e la subvention de Sainte Croix.

3. Nouvelle apprentie et recrutement de l'agent polyvalent

Le 1^{er} avril dernier, nous avons recruté Mme DELEMASURE. Le 20 mai, nous avons mis un terme à sa période d'essai. Elle ne satisfaisait pas à tous les besoins du poste.

Nous validons le recrutement d'un nouvel agent polyvalent. Vendredi 25 juin, Lucas Herbomez commence son poste d'Agent polyvalent dans le cadre d'un nouveau contrat PEC que nous avons signé avec Pôle Emploi Manosque, à 30h pris en charge à 80% par l'état.

L'association financera sa formation BAFA, environ 800€ répartis entre 2021 et 2022.

Au 1^{er} juillet, Vanessa MARTORANA commence son apprentissage CAP petite enfance jusqu'au 31/08/2022.

4. État compta 2020 rdv avec le CAC

Les comptes 2020 ont été arrêtés et contrôlés par le cabinet CAC SECOVAL. Nous devons remettre en forme le bilan aux normes 2021.

Tout semble correct selon le CAC.

La facture reçue moins élevée que prévue, sera finalement complétée par une deuxième facture de SECOVAL.

5. Fiche de poste Alicia

Le Conseil d'Administration valide la nouvelle fiche de poste d'Alicia SAPONE qui est entrée en vigueur au 01/05/2021 suite à l'obtention de son diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Alicia peut donc pleinement entrer dans son poste de co-responsable.

6. Organisation de l'AG

Nous devons prévoir notre prochaine Assemblée générale. Nous proposons les dates du 30/09, 8/10 et 15/10.

Un CA préparatoire sera organisé le 16/09. Une préparation des documents pourra être faite en distanciel par les volontaires.

Le jeudi 2 ou 8 septembre, la crèche organisera la réunion de rentrée pour tous les parents afin de présenter l'association, le fonctionnement et accueillir les nouvelles familles.